

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 004_2022

Séance du vendredi 28 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le vendredi vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 24 janvier 2022 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Thierry HENNION, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Etaient excusés :

M. Eddy ROLIN ayant donné procuration à M. Philippe BLERVAQUE,
M. ROSKOSCHNY Maxime ayant donné procuration à M. Franky SALON,
M. Clément WALBROU ayant donné procuration à Mme Justine DURETETE,
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : Philippe BLERVAQUE.

Fin de la séance : 20h11

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2021 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3.

VU :

L'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Le budget primitif 2021 de la Ville ;

La délibération n°006-2021 portant sur le vote du budget primitif 2021 de la Ville ;

Les délibérations n°055 et 056_2021 relatives avec provisionnements pour risques et charges au BP 2021 ;

CONSIDERANT que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif ;

CONSIDERANT les remarques du Trésorier-comptable de Merville relatives aux imputations des dépenses au BP 2021 qu'il convient de corriger ;

EN DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT :

• **042 "Opérations d'ordre de transfert entre sections" :**

- 6815 – Dotations pour risques et charges : - 83 000 €

Il s'agit de réimputer les provisions pour risques et charges au chapitre 68 compte 6815 – Dotations pour risques et charges pour un montant de 83 000 €.

EN DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT :

• **Au chapitre 68 – Dotations aux provisions**

- 6815 – Dotations pour risques et charges : + 83 000 €

Il s'agit de réimputer les provisions pour risques et charges du chapitre 042 compte 6815 – Dotations pour risques et charges pour un montant de 83 000 €.

EN RECETTES – SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1582 – Autres provisions pour charges : - 83 000 €.

L'assemblée délibérante ayant fait le choix de provisions semi-budgétaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **AUTORISER** la décision budgétaire modificative n°3 suivante :

Chapitre	Article	RAR + BP 2021	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Total BP + DM 3
042 Opérat° ordre transfert entre sections	D 6815 : Dot.aux provis.pour risques	83 900,00	83 000.00		900.00
68 Dotations provisions semi-budgétaires	D 6815 : Dot.aux provis.pour risques	0.00		83 000.00	83 000.00
040 Opérat° ordre transfert entre sections	R 1582 : Autres provisions pour charges	83 900.00	83 000.00		900.00

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 31/01/2022

Reçu en préfecture le 31/01/2022

Affiché le



ID : 059-215902933-20220128-004_2022-DE